

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	17 (1929)
Heft:	320
Artikel:	La loi vaudoise et les institutrices mariées
Autor:	Cornuz, L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-259806

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La loi vaudoise et les institutrices mariées

Victoire! Dans sa séance du 27 novembré, le Grand Conseil vaudois, en premier débat, par 92 voix contre 36, a repoussé l'article 62 du projet de loi sur l'instruction primaire qui prévoyait la démission d'office de l'institutrice se mariant. Victoire prévue, mais qui n'en est pas moins douce pour toutes celles qui ont travaillé à l'abrogation de cet article. Les journaux se sont plu à relever le sérieux de la discussion, sa tenue élevée, son ton courtois; on n'y a senti contre les institutrices mariées aucune de ces accusations qui figurent dans l'exposé des motifs et qui ont blessé profondément les pédagogues dans leur dignité de femmes et leur honneur professionnel. A ceux qui nous reprochent sans cesse une imaginaire collusion avec les partis de gauche, il ne nous déplaît pas de souligner que les socialistes étaient partisans de l'article 62 et que plusieurs de leurs chefs ont parlé contre les institutrices mariées. La Commission elle-même avait renoncé à défendre cet article, même M. Rochat, directeur de la *Revue*, qui a fait minorité. M. Rochat est pourtant féministe et ne s'en cache pas: serait-ce que la direction du plus important organe radical du canton de Vaud oblige à changer d'opinion et à reculer?

A propos de cette victoire, il convient de dire une fois encore l'humiliation éprouvée par les femmes, qui ne peuvent elles-mêmes prendre la défense de leurs intérêts, qui sont obligées de recourir aux lettres et aux démarches personnelles auprès des députés, alors qu'il serait si simple, si équitable, si logique, que les femmes eussent dans les corps législatifs des représentantes qui pourraient exprimer enfin cette opinion féminine, qui n'est pas nécessairement la même que l'opinion masculine, et que nulle part en Suisse on n'a la possibilité de faire entendre. On ne peut s'empêcher de penser que tout le temps, toutes les heures employées à se concerter, en conférences, en conciliabules, à rédiger des lettres personnelles ou collectives, pourraient être plus utilement employées...

Serait-ce que l'idée de la représentation féminine fait quelque progrès? Le premier orateur qui se leva pour demander la suppression de l'article 62, M. Paul Kuès (Montreux), dit en commençant: « Mesdames et Messieurs ». Ou bien ne pensait-il qu'à la tribune publique, où les femmes étaient nombreuses et se gardèrent bien de manifester dans un sens ou dans l'autre, plus sages en cela que bien des hommes que nous savons?

* * *

Nos petits hommes se poursuivent dans les étroites allées avec des cris d'oiseaux,

Je suis bien, près de toi, sur le banc, dans l'ombre verte.

Je suis bien sous les arbres qui se rejoignent et s'arrondissent au-dessus de nos têtes,

Je suis bien dans cette paix et cette joie de la nature, avec ce bruit frais des eaux.

En 1926, j'ai publié les *Heures du Foyer*¹ qui m'ont valu le prix de littérature spiritualiste. Je dis dans mon prologue: « Pourquoi, femmes qui chantez votre amour, parlez-vous toujours de haine? L'amour c'est une paix profonde et musicale, c'est aussi la douceur d'un cœur qui s'abandonne... »

Nous disons à Mme Charasson tout le bien que nous pensons de ce captivant et émouvant petit livre. La première partie dit les fiançailles, la deuxième le foyer, ses joies et ses souffrances, les naissances et les morts. Dans la troisième partie, l'auteur chante la terre natale, la patrie normande, et pleure la mort du frère, soldat-martyr, tombé dans un bois du côté d'Arras. Minés par la douleur, les vieux parents le suivent dans la tombe:

O doux visage rose pâle avec des cheveux de soie grise,

Maman aux traits sereins, maman jolie,

Maman d'argent qui étais bonne,

Tu t'es donc effacée à jamais du rêve de ma vie?...

¹ Les *Heures du Foyer*, chez E. Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. Prix: fr. 10.— français.

Dans cette même session, M. A. Freymond (Lausanne) a déposé une motion demandant l'institution d'un « Conseil cantonal d'éducation ». Gageons que, si le Conseil d'Etat y donne suite, on ne songera pas à faire dans le Conseil proposé une place aux femmes. Et pourtant l'éducation est un domaine où l'on consent à nous reconnaître quelques chartes.

S. B.

* * *

Enfin, elle a passé en premier débat devant l'autorité législative, cette fameuse loi scolaire vaudoise. On pouvait se demander quand cet événement-là aurait lieu; il y a si longtemps que l'on discute de l'avant-projet. Elle a passé, et l'article 62, qui devait renvoyer de leur classe les institutrices rompant avec le célibat, a été supprimé. Il est supprimé, c'est tout simple; et, dans la joie de la réussite, nous sommes tentées déjà d'oublier combien il a fallu y travailler.

Un point à relever, en tout cas, c'est l'unanimité qui s'est manifestée sur ce sujet-là chez les Associations féminines du canton. Si les députés ont reconnu le bon droit de l'institutrice, il a fallu les renseigner et leur montrer que les femmes, en grand nombre, formaient bloc contre l'article en question. « L'union fait la force », d'autres l'ont dit avant nous; cette fois-ci, encore, nous en voyons le résultat.

Et maintenant, que feront pour le suffrage celles qu'ont si bien défendues les suffragistes? Le *Mouvement Féministe* est envoyé gratuitement ces derniers temps à un bon nombre d'adresses, en particulier à des institutrices. Nous espérons que plusieurs s'y abonneront, ou fonderont un groupe dans leur localité, ou, s'il en existe déjà un, se joindront simplement aux rangs de celles qui en font déjà partie.

Les femmes doivent montrer toujours plus qu'elles comprennent le mot solidarité, le seul qui soit à la hauteur des tâches de demain.

Au nom de quelques féministes:

L. CORNUZ.

Une publication sur le féminisme

Même parmi celles d'entre nous qui comprennent et lisent volontiers l'allemand, nous étions plusieurs à estimer que le Comité de la *Saffa*, éditeur de monographies sur la situation et l'activité de la femme suisse, nous avait mises, nous autres Romandes, à la portion congrue: une seule monographie en français sur huit: la proportion n'y était pas, décidément! En fallait-il conclure que les compétences sont proportionnellement plus rares de ce côté-ci de la

La quatrième partie des *Heures du Foyer*, ce sont les heures de l'âme chrétienne. Souvenirs de maladie:

Qui donc vous aime sur la route âpre où vous nous entraînez malgré nous?

Vous seule, pourtant, pouvez nous ramener au pied de cette croix que bien souvent nous cherchons tous à ne pas voir...

En cette année 1929, Henriette Charasson a publié *Deux petits hommes et leur mère*¹ qui a été aussi couronné par l'Académie française. Comme les *Heures du Foyer*, ce livre se présente fort bien; les poèmes en prose de cette forme claudélienne qu'affectionne l'auteur et où elle excelle sont encadrés discrètement. On dirait un missel. Et comme un missel, il est embaumé de parfums d'amour... d'amour conjugal, d'amour maternel, d'amour pour son Dieu. Il faudrait pouvoir tout citer de ce recueil touchant, qui élève l'âme et la console, et je crois qu'aucune maman ne le lira sans s'émouvoir... Mais ce seront des pleurs si douces et si sacrées qu'on les cachera.

Amour conjugal:

Cette pudeur de l'âme, entre lui et moi, si puissante que, lorsqu'il me tient serrée dans ses bras, sur son cœur fort et sage,

Il me dit seulement tout bas: « Je l'aime... » comme s'il chargeait quelque sylphe aérien de son message...»

¹ *Deux petits hommes et leur mère*, chez Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris. Prix: fr. 10.— français.